

« On n'est pas le produit d'un sol mais le produit de l'action qu'on y mène » (Félix Castan)



Bulletin trimestriel d'informations municipales n°2 décembre 2025-février 2026

Contacts Mairie

⌚ Horaires du secrétariat

Mardi et jeudi

9h - 12h30

14h - 18h30

Mercredi 8h30 - 12h

☎ 05 63 02 40 02

✉ mairie-esparsac@info82.com
<http://www.esparsac.fr/>

✉ 15 rue Claude Nabonne
82500 ESPARSAC



Vous pouvez recevoir directement le bulletin d'informations dans votre boîte mail, en version numérique plus écologique. Il suffit de laisser vos coordonnées au secrétariat de la mairie

Chères Esparsacaises, chers Esparsacais,

À l'occasion de la parution du numéro 2 de notre gazette **l'EcHo**, et à l'approche des fêtes, je vous adresse, au nom du conseil municipal, nos voeux les plus sincères. Que cette période soit synonyme de joie, de sérénité et de partage au sein de vos foyers. Puissiez-vous profiter de moments précieux entourés de vos proches.

Dans ce contexte, la solidarité demeure une valeur essentielle pour notre commune. Elle nous permet de traverser les épreuves, de renforcer le lien social et d'accompagner chacun dans les moments difficiles comme dans les instants de bonheur. Soyons attentifs les uns aux autres.

L'engagement citoyen est également fondamental pour le dynamisme et le bien-être de notre village. La participation de chacune et chacun à la vie locale, sous toutes ses formes, contribue à bâtir une communauté forte, solidaire et ouverte. Je vous invite à poursuivre et à renforcer cet engagement, au service du bien commun.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et nous vous donnons rendez-vous pour les voeux de la nouvelle année lors de la galette traditionnelle le **dimanche 11 janvier 2026 à 16h00** à la salle des fêtes.

David GIRON
Maire d'Esparsac

TRAVAUX

Travaux achevés :

- enceinte du cimetière de Haumont
- entrée et secrétariat de la mairie
- escalier de la salle des fêtes
- éradication des pigeons
- cuisine et réfectoire de l'école
- pose de la fibre et augmentation de la puissance électrique sur le chemin de ronde



Travaux en cours :

- pose de coussins berlinois rue Claude Nabonne (au niveau du puit) et route de Notary
- rénovation des toilettes de l'école
- pose des filets anti-pigeons

Une réflexion sur les travaux à venir est menée dans le cadre de l'élaboration du budget 2026.

INFORMATIONS MUNICIPALES

DÉLIBERATIONS ET ARRÊTÉS

Vous pouvez consulter les délibérations, les procès-verbaux du conseil municipal et les arrêtés dans leur intégralité sur le site de la Mairie.

<http://www.esparsac.fr/fr/la-mairie/les-reunions-du-conseil-municipal.html>

DELIB_45 Contrats pour dépigeonnage et pose de filets de protection sur les bâtiments communaux

DELIB_48 Participation des communes aux frais des écoles d'Esparsac et de Gensac

DELIB_49 Modification du règlement intérieur de l'école et de la garderie

DELIB_55 Adhésion au service mutualisé des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne.

VIE DE LA COMMUNE

Se souvenir et transmettre

Les anciens combattants, porte-drapeaux, les élus, les habitant-es et les enfants de l'école Candelon accompagnés de leurs encadrants se sont retrouvés devant le monument aux morts pour commémorer, ensemble, l'armistice du 11 novembre 1918 qui signe la fin de la première guerre mondiale. Une gerbe a été déposée par le premier adjoint Jean-Denis Garcia, accompagné de deux écoliers. Un beau moment de recueillement et de retrouvailles.



Vente de produits locaux sous la halle (en face du parking)



Les mercredis matin sous la halle, vente des légumes produits par la Ferme de Linas d'Esparsac en fonction de la saison, avec possibilité de commander du pain BIO de la Ferme de Bouffe-Vent de Saint Jean de Coquessac.





Esparsac, commune-relais de la rando-cyclo dans la Lomagne en faveur du Téléthon



La fermeture du réseau cuivre dans notre commune

Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Il nécessite des réparations plus fréquentes, et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour accompagner les usages du quotidien. Orange, qui est le propriétaire des infrastructures du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture.

Cette fermeture ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe et internet. Bien au contraire ! L'accès à internet et au téléphone sera désormais assuré par un réseau plus moderne et performant, la fibre optique.

L'arrêt des services du réseau cuivre est prévu dans notre commune, il interviendra au plus tard le **31/01/2027**. Attention après cette date votre installation deviendra obsolète. Les délais d'attente pour un branchement peuvent aller de deux semaines à plusieurs mois. C'est pourquoi nous vous conseillons de prendre rendez-vous le plus tôt possible pour ne pas vous retrouver sans téléphone fixe au 31/01/2027.

Notre commune est éligible au dispositif de financement des travaux de raccordement à la fibre optique. Rapprochez-vous de votre opérateur.



Halte aux incivilités !

Dès l'automne, les feuilles mortes se ramassent à la pelle... Il est tentant de s'en débarrasser en faisant un feu de joie.

Ce n'est pas une bonne idée !

Le brûlage domestique des déchets verts (*herbe après tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus de taille de haies, arbustes, arbres, épluchures de fruits et légumes*) est strictement interdit que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Les raisons : les risques d'incendie, les troubles de voisinage et surtout l'émission de polluants dans des quantités importantes avec des effets immédiats sur la santé (maladies respiratoires et cardio-vasculaires) .



Les dépôts sauvages au pied des conteneurs sont malheureusement fréquents et nuisent à la sécurité du site (débris de verre ou de vaisselle).



ADOPTONS LES BONS REFLEXES. Composter, broyer, apporter vos déchets verts et vos encombrants à la déchetterie de Beaumont de Lomagne ou de Lavit .

Les jours et horaires d'ouverture sont affichés sur IntraMuros. 

PORTRAITS



Je m'appelle Axel Puech Maurel, j'ai 37 ans et je suis cantonnier – agent technique de la commune. Je m'occupe des chemins, de l'école, de la station d'épuration, du terrain de pétanque et de toutes les petites tâches du quotidien. Mon travail est varié et c'est ce que j'apprécie : chaque jour est différent. J'aime contribuer au bon fonctionnement du village et rendre service aux habitants. Ici, je me sens bien et fier de participer à la vie de notre commune.

Je suis Claire St Jean, diplômée en sociologie philosophie. Après une aventure de 25 ans au Québec, j'ai décidé de revenir au pays avec mon mari canadien nouvellement retraité. A Esparsac, j'ai trouvé ma place en tant que villageoise et secrétaire de mairie. Forte d'une riche expérience dans les ressources humaines, je m'épanouis dans ma fonction. Je suis là pour aider les habitants dans leurs démarches et leurs problèmes, les écouter et échanger avec eux ainsi qu'avec les élus.



Merci à Claire et Axel qui, au quotidien, font vivre notre village et contribuent au bon fonctionnement de la mairie. Ils incarnent avec enthousiasme et gentillesse l'esprit chaleureux et solidaire qui fait la force de notre territoire.

INTERCOMMUNALITÉ

RÈGLES D'URBANISME

Au 1^{er} janvier 2025 sera mis en place le PLUi voté à l'unanimité par toutes les communes de l'intercommunalité.

Le PLUi, ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, est une règle que les communes ont mis en place pour organiser le développement et l'aménagement de leur territoire.



Ce document indique où on peut construire des logements, des commerces, des routes, ou encore préserver la nature. C'est un projet collectif, car il faut réunir et écouter de nombreux acteurs comme les élus, les urbanistes et les citoyens, ce qui a rendu sa préparation longue et complexe.

Certaines petites communes peuvent craindre d'être moins entendues ou de perdre de l'autonomie dans les décisions, car une fois le PLUi adopté, toutes les communes du groupe doivent le respecter, même si cela les contraint sur certains points.

Aujourd'hui, face à la crise climatique, le PLUi devient essentiel pour rendre les territoires plus durables. Il vise à réduire la construction sur les terres agricoles ou naturelles, pour éviter de trop urbaniser et protéger l'environnement. Il encourage aussi les transports plus écologiques : pistes cyclables, espaces piétons et transports en commun, afin de diminuer l'usage de la voiture individuelle. En plus, le PLUi peut favoriser la création d'écoquartiers, c'est-à-dire des quartiers où les bâtiments consomment peu d'énergie et où l'on trouve beaucoup d'espaces verts.

En résumé, le PLUi est un outil stratégique pour mieux organiser le territoire, préserver les ressources naturelles, répondre aux besoins des habitants et préparer un avenir plus respectueux de l'environnement.

Un document complet est à disposition en mairie. Sur Esparsac des terrains auront l'autorisation d'un permis de construire. Ces terrains sont proches du centre Bourg. Merci aux propriétaires de se rapprocher de la mairie pour connaître ces informations.

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

**France Services Lomagne. 413 route d'Esparsac
82500 Beaumont de Lomagne**

(locaux de la Communauté de Communes)

Emploi
Allocations
Santé
Impôts
RSA
Litiges
Retraite
Logement

Horaires d'ouverture France Services Lomagne	
Lundi :	14h à 17h
Mardi :	8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h
Mercredi :	8h30 à 12h
Jeudi :	8h30 à 12h
Vendredi :	8h30 à 12h et 14h à 17h
Pour prendre rendez-vous :	
Par téléphone 05 63 65 34 26	
Par email : franceservices@cc-lomagne82.fr	

Histoire locale

La fusion Esparsac-Haumont par Odé GUIRBAL

« Jusqu'en 1821, Haumont était une commune comptant environ 120 habitants. Aucun document ne mentionne le nom du maire.

Le colonel LOUBERS, alors maire d'Esparsac (1) a voulu, à cette date, faire de Haumont et d'Esparsac une seule et même commune. Monsieur LOUBERS habitait le Château de Haumont mais, en tant que contribuable à Esparsac, il avait le droit d'en être le maire.

Son vœu, transmis à la Préfecture, a été accepté (2).

Mais voilà que vingt ans plus tard, en 1841, les habitants de Haumont ont voulu que Haumont

redevienne commune. Moyennant un office de plus le dimanche (3), ils ont accepté de rester esparsacais. En mairie, il existe un courrier du Préfet qui le mentionne.

Ces documents proviennent des archives départementales stockées à Montauban. La mairie ne possède les archives que depuis 1823 (uniquement l'état civil).

La majorité des habitants de cette ancienne commune l'ignorent, j'en suis persuadé.»

(1) NDLR : maire d'Esparsac de 1846 à 1848 et de 1853 à 1856, Loubers faisait partie de la Garde Impériale, ex-Lieutenant-Colonel dans l'armée, ex Colonel de la 3ème Légion de la Garde Nationale de Paris, Commandeur de la Légion d'Honneur, Chevalier de la couronne de fer, officier de l'Ordre Royal Belge.

(2) NDLR : Par ordonnance royale du 24 octobre 1821 (seconde Restauration), après avoir été proposée pour un rattachement avec Sérignac (1801) et avec Glatens (1818).

(3) NDLR = : Dans la première moitié du XIXe siècle, on y chantait la messe et les vêpres tous les dimanches mais par un décret impérial du 11 septembre 1858, l'église fut érigée en chapelle de secours. La paroisse dut être un temps, rattachée à celle de Beaumont car l'on disait : « Biu de Haumont Mort de Beaumont » (Vivant de Haumont / Mort de Beaumont)



Publication de la mairie d'Esparsac
Directeur de publication : David Giron
Conception et rédaction :
commission communication

Si vous voulez participer au prochain bulletin,
merci de nous faire parvenir vos informations et
vos suggestions au plus tard le 15 février 2026
mairie-esparsac@info82.com objet : info Écho
ou directement en mairie dans la boîte à idées